

L'urgence d'une réforme pour les retraites et non contre elles

Benoit Monier

Depuis la fin des années 80, avec notamment le livre blanc sur les retraites de Michel Rocard en 1991, la bataille idéologique fait rage autour de quelques thèmes simples.

- Le baby-boom de l'après-guerre va se transformer en catastrophe sociale puisque le nombre de retraités va doubler.
- La dégradation du ratio actifs-retraités va compromettre la solidarité entre les générations en rendant insupportable pour les actifs le financement des retraites.
- Les autres pays européens sont confrontés aux mêmes problèmes et l'on vante volontiers les réformes qu'ils auraient pu adopter.
- Il n'y a donc pas d'autres solutions que d'augmenter les durées de cotisation et de diminuer le montant des retraites à verser.
- Les Français marquant malgré tout leur attachement à la retraite par répartition, il faudrait « consolider » le système en le complétant par une dose plus ou moins forte de capitalisation.

Dans cette bataille d'idées les choses ne sont pas figées. Il est clair que les tenants des fonds de pensions sont plus discrets (dans les mots) qu'il y a quelques années. L'éclatement de la bulle boursière n'est pas pour rien dans cette soudaine discrétion. Mais on peut y voir aussi les retombées des scandales liés au type de gouvernance des entreprises imposé par les fonds de pension. Ce recul apparent a pu tranquilliser dangereusement. C'est ainsi que des formes camouflées de fonds de pension ont commencé à se mettre en place, sans susciter de réactions suffisantes (voir encart page 13).

La régression sociale est largement engagée

En effet, pendant toutes ces années gouvernements et patronat ne s'en tiennent pas à une bataille d'idées. Des changements profonds commencent à se mettre en place. Ainsi, à partir de la moitié des années 80 s'inverse le mouvement, continu depuis 1945, de hausse des cotisations patronales. Le patronat met en avant le dogme de l'impossibilité d'augmenter les cotisations patronales, voire la nécessité de les diminuer au nom de la compétitivité des entreprises. En 1993, Dès son arrivée au pouvoir, avec les décrets du 22 juillet, le gouvernement Balladur met en œuvre, pour le privé, une grande partie des propositions du livre blanc de Michel Rocard :



- Calcul des pensions sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures.
- Allongement de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans.
- Passage de l'indexation sur les salaires à l'indexation sur les prix.

La progressivité des mesures, étalée sur 10 à 15 ans, avait masqué l'importance du danger.

Dans la foulée des décrets Balladur qui portaient sur la retraite de base, le CNPF a réussi à imposer en 1993 et 1996 des accords sur les retraites complémentaires qui portaient du préalable, non négociable, du blocage des cotisations.

L'effet de ces mesures se fait sentir de manière progressive mais ira en s'accroissant. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a estimé que leur effet sur la baisse du taux de remplacement (ratio montant de la retraite / salaire) serait de 20 points en moyenne.

Mais il est intéressant de voir plus en détails les différenciations. L'accord AGIRC, pour les cadres, est beaucoup plus draconien que celui de l'ARRCO. La CGT a pu calculer que pour les cadres supérieurs le taux de remplacement pourrait passer de 51% en 1998 à 37% en 2040. On voit l'intérêt pour les partisans des fonds de pension qui visent plus particulièrement cette catégorie sociale.

Les mesures Balladur ont des effets particulièrement désastreux pour les femmes touchées de plein fouet par les modifications du mode de calcul (25 meilleures années et allongement de la durée de cotisation).

La proportion de femmes n'ayant pas du tout cotisé ou ayant une carrière incomplète avait tendance à diminuer régulièrement avec la généralisation du travail des femmes. Mais le passage des 10 meilleures années à 25 ans et l'allongement des carrières a pour conséquence de recommencer à creuser l'écart entre les retraités hommes et

Une réforme contre les femmes

66 %, déjà, des femmes partent en retraite avec une carrière incomplète : carrières plus heurtées (éducation des enfants, une femme sur trois à temps partiel (non choisi pour la moitié d'entre elles), alors qu'elles prennent leur retraite en moyenne à 62 ans, 2 ans plus tard que les hommes.

De plus elles subissent, en activité, un écart des salaires hommes femmes de 25 %, Le projet Fillon va aggraver leur situation :

– allongement de la durée de cotisation à 168 trimestres (quarante-deux ans) -article 5 du projet de loi-

– instauration du système de décote dans le public contre les femmes qui, en moyenne, ne cotisent que 30,5 années.

– Pour le public, les bonifications liées aux enfants sont supprimées:

Avant décembre 2003, chaque enfant ouvrait droit à une amélioration de 2 % du montant de la retraite. L'avantage est supprimé pour les enfants nés après le 1 janvier 2004. Si on introduit, dans le projet, une validation des périodes d'interruption liées à la petite enfance, par contre pour les femmes qui continueront à travailler aucune validation ou bonification supplémentaire ne leur sera accordée.

– Pour le privé : les bonifications seront maintenues, mais elles seront partiellement ou pas du tout retenues pour le calcul de certains droits (minimum contributif, départ anticipé)

femmes, plus fortement encore que chez les actifs. Ce sont en effet les femmes qui sont les plus frappées par le chômage, qui subissent le temps partiel, qui interrompent leur travail pour éduquer les enfants. Les quelques avantages liés aux enfants (bonification d'années) compenseront de moins en moins ces handicaps et ils sont eux aussi menacés.

Déjà aujourd'hui, la pension moyenne des femmes est de 848 euros contre 1 461 euros pour les hommes. Soit un écart supérieur à 40%.

A ces effets directement liés aux réformes déjà engagées, il faut ajouter l'augmentation rapide des cotisations prélevées sur les retraités. Après la création d'une cotisation maladie de 2 % pour les retraités, la montée en puissance de la CSG créée en 1991 et augmentée en plusieurs étapes a frappé tout particulièrement les retraités dont les contributions sont ainsi passées en 15 ans de 2% à 7,5%. On peut craindre que ce mouvement ne soit pas fini quand on prend connaissance des propositions du congrès du PS pour la retraite, ou d'une partie de la droite pour l'assurance maladie. Tous proposent d'utiliser de plus en plus la CSG pour dédouaner les entreprises de leurs responsabilités. Or la CSG est un prélèvement d'autant plus rentable qu'il frappe uniformément les plus pauvres (chômeurs et retraités compris, à partir du smic) au même taux que les plus riches.

La dernière mesure des décrets Balladur c'est le passage de l'indexation des pensions par rapport à l'évolution des prix et non plus des salaires. C'est la mesure qui, à terme, coûtera le plus cher aux retraités. C'est aussi la plus lourde de valeur symbolique puisqu'elle rompt la solidarité entre les générations. Elle prive les retraités du bénéfice des progrès de la productivité ainsi que des luttes des actifs. (Pour le chiffrage du coût des mesures Balladur, voir l'article de C. Mills dans ce numéro).

On a donc une première raison d'exiger une réelle réforme du système de retraite. Garder les mécanismes mis en

place ces dernières années se traduirait par une dégradation de plus en plus rapide du niveau des retraites. M. Fillon ne se prive pas d'utiliser l'argument que le gouvernement de gauche n'a pas abrogé les décrets Balladur. C'est vrai. Mais n'est-il pas temps de tirer les leçons des erreurs de cette période.

Ce (gros) préalable étant posé, il reste à examiner la réalité des problèmes à venir.

Une indexation sur les prix : une machine à laminer les retraites

Avec le changement de référence de l'indexation des retraites celles-ci ont perdu 10 % de leur pouvoir d'achat. Selon le COR, ce seul dispositif fera perdre 17 % de pouvoir d'achat par rapport aux actifs en 2040.

Avec le changement de référence pour l'actualisation des salaires antérieurs nécessaire au calcul de la pension, la perte sera de l'ordre de 12 % au terme du processus Balladur-Fillon.

Déjà par ce mécanisme le salarié qui a cotisé toute sa carrière au plafond de la sécurité sociale ne touche pas 50 % de celui-ci, mais seulement 44 %.

Le problème démographique existe bien

La démographie est le premier de ces problèmes. Il n'est bien sûr pas question de céder à ceux qui utilisent l'argument du doublement du nombre de retraités pour tout brader. Mais nier la réalité du problème reviendrait justement à leur laisser le terrain libre.

Il y a donc besoin de travailler des solutions nouvelles avec l'ambition d'améliorer la situation du plus grand nombre des retraités qui ne sont pas, loin de là, des privilégiés. Il faut impérativement trouver des financements nouveaux.

Reprenons donc quelques-uns des arguments utilisés.

Les faits :

- Les plus de 60 ans seront 18 millions en 2020 et près de 22 millions en 2040. Leur part relative dans la population totale va passer de 24% aujourd'hui à 36% en 2040.
- Le rapport " 60 ans et plus / 20-60 ans " va passer de 0,38 en 2000 à 0,73 en 2040.
- Le rapport " retraités / cotisants " va passer lui de 0,4 en 2000 à 0,8 en 2040

La dégradation inéluctable du ratio actifs/retraités ?

La durée de vie va continuer à augmenter ? C'est effectivement une conséquence prévisible des progrès de la médecine. Mais pas seulement de la médecine. Cet allongement de la durée de vie dépend d'autres facteurs, notamment sociaux (conditions de vie et de travail...), environnementaux... Dire cela c'est montrer que le danger existe aussi de recul. L'exemple des pays de l'Est et, pire encore, celui de l'Afrique montre que rien n'est irréversible.

A l'autre bout de la vie le nombre à venir de naissances est un facteur qui lui aussi dépend de facteurs sociaux nombreux et complexes.

En Europe, seule l'Irlande et peut-être la France sont en capacité d'assurer le renouvellement naturel des générations. La situation est beaucoup plus préoccupante dans les autres pays. Il faut donc refuser le fatalisme et voir comment

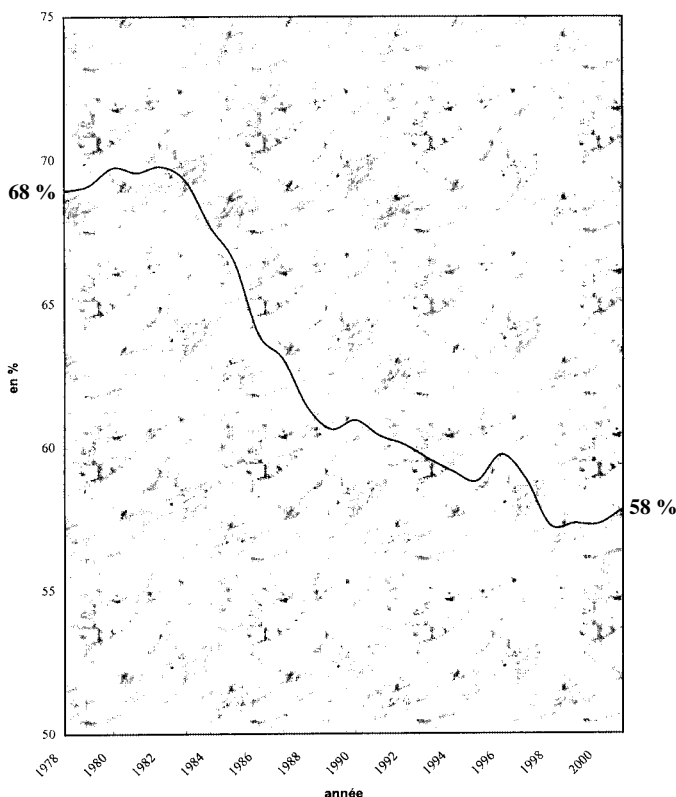
aller vers ce renouvellement. On ne peut ignorer l'impact d'une politique réellement volontariste en matière d'aide aux familles. Il existe aussi un lien complexe mais réel entre l'évolution de la natalité et les crises économiques et de société.

En clair, rien ne permet d'affirmer que le taux de natalité et donc le nombre de futurs actifs, à moyen terme, est connu d'avance. Dans ce domaine aussi les choix politiques peuvent avoir une influence.

Il ne suffira pas de répartir mieux, mais l'action pour créer plus de richesses nouvelles sera décisive

Les travaux du COR montrent que la part des dépenses de retraite dans le PIB va s'accroître de 50% entre 2020 et 2040 (+6 points, de 12,6 à 18,6%) ce qui n'est pas insurmontable. Ainsi, de 1960 à 2000, cette croissance des dépenses a été deux fois plus rapide passant de 6 à 12%. Il faut en même temps dégager les moyens de financement nécessaire au développement des retraites et ne pas s'en tenir à l'idée qu'on pourrait régler le problème en répartissant un peu mieux, c'est-à-dire plus justement les richesses.

La part des salaires dans la valeur ajoutée globale



Masse salariale/valeur ajoutée globale

La valeur ajoutée globale additionne la valeur ajoutée et les produits financiers reçus par les entreprises (intérêts, dividendes, etc.)



En revanche une action résolue pour remonter la part salaires dans la valeur ajoutée (celle-ci a baissé de 10 points depuis 1983) est nécessaire.

De même, il est indispensable de sortir de la logique des exonérations de charges sur les bas salaires qui tire tous les salaires vers le bas et prive les régimes de retraite de cotisations.

Mais il ne suffira pas de faire des propositions visant à répartir plus justement l'effort. On ne pourra pas se dispenser de répondre à la question de savoir comment satisfaire des besoins croissants, sans augmenter les richesses créées. Cela impliquerait de rompre avec les orientations libérales et social-libérales pour impulser une toute autre logique.

La proposition de construire une sécurité d'emploi et de formation permettrait de répondre à cette question centrale du dossier des retraites. En rupture avec la logique du capitalisme, elle constitue une issue concrète aux problèmes de la crise actuelle en faisant le lien entre l'emploi, l'essor des capacités humaines et de la production rendu possible par la révolution informationnelle, l'exigence de droits et de pouvoirs nouveaux pour les salariés. ■